

 Nous
contacter



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 26/09/2014



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 26 septembre 2014

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 26 septembre 2014, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Léopold : désignation du lauréat
- Une étape décisive pour la réalisation de l'Eco quartier de Coronmeuse est franchie
- Centralisation des inscriptions en crèche : toutes les démarches facilitées pour les futurs parents
- Réorganisation au sein des cimetières liégeois
- Elargissement des plages horaires d'ouverture des Mairies de quartier et de la Cité administrative
- Interface de traduction en langue des signes au sein des services «Etat civil et Population»
- Fête du Sacrifice (AID EL KEBIR)
- Les étudiants ERASMUS sont aussi concernés par le Carré!
- 2e édition du «Festival 100% Jeunes»
- MJ on Liège

Léopold : désignation du lauréat

Le Collège a désigné ce jour, le lauréat de l'appel à intérêt pour la reconstruction de la **dent creuse "Léopold"**.

Pour rappel, la procédure prévoyait dans une première phase la sélection de maximum 5 candidats et dans une seconde phase, le classement des dossiers sur base d'un avant-projet. La phase 2 a été clôturée le 14 avril 2014.

A cette date, 3 dossiers ont été retenus par le Comité d'analyse qui regroupe des membres du Collège ainsi que des fonctionnaires de l'Administration locale et régionale (dont le Fonctionnaire délégué).

A l'issue de cette procédure, 2 dossiers se sont dégagés car ils rencontraient parfaitement plusieurs objectifs définis dans l'étude urbanistique de rénovation urbaine du quartier.

C'est toutefois **le projet des Ateliers d'Architecture du Sart-Tilman** qui a obtenu la meilleure cotation. Ce dossier a séduit le Comité d'analyse sur base des caractéristiques suivantes :

- le projet présente un caractère architectural expressif et une silhouette bien intégrée à son environnement ;
- Il intègre le passage public de la rue Léopold à la rue Lambert Lombard de manière large et franche, ce qui permet de tisser des liens entre les espaces publics existants et d'améliorer les cheminements piétons ;
- le passage entre les rues de la Madeleine et Léopold se situe exactement en vis-à-vis du passage piéton imposé dans le cadre du permis du Tram ;
- l'aspect constructif et environnemental est intéressant tant en matière de matériaux utilisés (structure à ossature bois de type Timberteam) que de normes énergétiques ;
- la mixité de fonction est bien présente avec des espaces au rez de chaussée dédiés au commerce (200m²) et aux fonctions de logement ou de bureaux (300 m²), les étages étant exclusivement réservés au logement.



Une étape décisive pour la réalisation de l'Eco quartier de Coronmeuse est franchie

Au travers des différentes réformes de l'Etat, l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés ont vu leurs compétences évoluer mais ont également procédé à des transferts de biens.

C'est ainsi que le **Service public de Wallonie a hérité de terrains dont il n'a aujourd'hui pas l'usage**. C'est notamment le cas d'une grande partie du **site de Coronmeuse**, en rive gauche de la Meuse. Par ailleurs, la Ville de Liège dispose elle-même de terrains industriels en bord de Meuse, à l'autre bout de la Ville. Or, ceux-ci intéressent énormément le Service public de Wallonie (SPW) et le Port Autonome de Liège (PAL).

En mai 2009, le Conseil communal de la Ville de Liège et le SPW ont approuvé le principe d'un échange de terrains. Celui-ci est motivé par

- la nécessité pour la Ville de Liège d'avoir une maîtrise foncière du site de Coronmeuse où sera
- créé un écoquartier
- la volonté du SPW d'acquérir des terrains à Renory pour permettre le développement de ses
- activités
- régler les incohérences relatives aux sites du Palais des Congrès et de l'héliport où la Ville
- possède des bâtiments sur un fond appartenant au SPW


L'estimation des différents biens a été réalisée en mars 2010. L'objectif étant de réaliser un échange sans impact financier, les tractations se sont succédées et ont abouti, en janvier 2012, à une proposition d'échange émanant du SPW.

Celle-ci a été approuvée par le Port Autonome de Liège et par le Collège communal en février 2012.

La signature de l'acte officiel d'échange de terrains, d'une valeur de 8,5 M€, qui est intervenue aujourd'hui, constitue la fin d'une procédure administrative qui aura nécessité plus de cinq années de travail.

Cet acte marque également une étape décisive pour la bonne suite du Dialogue compétitif qui est actuellement en cours pour la construction de l'Eco quartier à Coronmeuse.

Centralisation des inscriptions en crèche : toutes les démarches facilitées pour les futurs parents

 L'Echevin de l'Instruction publique, Monsieur Pierre STASSART, a fait une communication au Collège, ce vendredi 26 septembre 2014, relative aux inscriptions dans les milieux d'accueil de la petite enfance de la Ville de Liège.

Afin de répondre au mieux aux attentes des parents et futurs parents, l'ensemble des crèches, mini crèches et milieux d'accueil spécialisés de la Ville de Liège fait désormais partie d'un seul Service centralisé. La procédure d'inscription et d'attribution des places est rassemblée au sein du Service de la Petite Enfance situé 26, rue des Guillemins. Ce Service gère les demandes d'inscription dans le respect de la liberté de choix des parents.

Auparavant, les futurs parents étaient contraints de démarcher personnellement chaque milieu d'accueil convoité, ce qui représentait pour eux non seulement un investissement horaire important mais aussi, et surtout, un certain désarroi face à la multiplicité des actes administratifs y afférant et au manque d'une information globale sur l'accueil de la Petite Enfance de la Ville de Liège.

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur des milieux d'accueil de la Petite Enfance de la Ville de Liège voté en séance du Conseil du 25 novembre 2013, les parents peuvent choisir jusqu'à 5 milieux d'accueil. Lors de la demande d'inscription, les parents sont conseillés dans leur démarche et dans leur choix des 5 structures au sein desquelles ils souhaiteraient pouvoir inscrire leur enfant.

En transparence

Les demandes sont immédiatement inscrites, par ordre chronologique, sur une liste d'attente avec un numéro de dossier. Le Service de la Petite Enfance est alors chargé de suivre leur dossier et de trouver **la meilleure réponse à leur demande**. Dès lors, les parents sont déchargés d'une grande partie des démarches que le Service effectue à leur place. Les parents peuvent s'informer régulièrement du suivi de leur dossier.

Ce système permet une totale transparence du système d'inscription qui empêche non seulement tout «passe-droit» mais renforce aussi le principe d'égalité et de non discrimination. Tout le monde est traité de manière égale. Les parents et futurs parents ayant davantage de difficultés à effectuer un grand nombre de démarches pour quelque raison que ce soit (horaires de travail,...) auront autant de chances que les autres de trouver un milieu d'accueil pour leur enfant.

Le Service de la Petite Enfance est donc un lieu où tous les parents et futurs parents trouveront les réponses à leurs interrogations et une solution à leurs difficultés éventuelles.

Nous pouvons confirmer, à la date d'aujourd'hui, que les **demandes introduites à l'échéance du troisième mois de grossesse, portant sur 5 milieux d'accueil, pour une entrée en 2014, ont toutes été rencontrées.**

Cependant, ceci n'implique pas que toutes les demandes aient pu être satisfaites dès lors que la date d'introduction de la demande ait été plus tardive.

A cet effet, dans le cas où une demande de place d'accueil réalisée à trois mois de grossesse n'a pu être satisfaite alors que l'enfant est né et que les parents ont confirmé cinq milieux d'accueil, le Service de centralisation leur propose, dans l'ordre chronologique d'inscription, une place dans un milieu d'accueil non choisi au départ et ce pour autant qu'une place y soit disponible.

Nonobstant, les demandes plus tardives ne peuvent actuellement être toutes rencontrées. Pour pouvoir rencontrer l'ensemble des demandes des citoyens liégeois, de nouvelles places doivent être créées. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que nous sommes en train de vivre une hausse de la démographie à Liège que confirment, année après année, les chiffres de la rentrée scolaire.

Bientôt 98 places supplémentaires

Pour rencontrer ce besoin, le Collège communal, sur proposition de Monsieur l'Echevin Pierre STASSART, a répondu à l'appel à projets «Plan Cigogne III» du 20 décembre 2013 de la Communauté française relatif à la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés.

Trois demandes de subventionnement seront introduites à l'ONE le 10 octobre prochain pour les projets suivant :

- La création d'une crèche de 42 lits rue Sainte-Walburge dans un nouveau bâtiment semi-mitoyen sur 3 niveaux (ce quartier ne bénéficie actuellement d'aucun milieu d'accueil de la petite enfance)
- La création d'une crèche de 42 lits dans l'îlot urbain formé par les rues Agimont/ Hocheporte/Académie (la crèche, occupant actuellement les locaux de l'école Agimont, doit être déplacée pour rendre l'espace à cette dernière au vu des chiffres de la rentrée scolaire)
- L'extension de capacité de 71 à 85 places subventionnées à la crèche de Droixhe

Aussi, ce sont 98 nouvelles places d'accueil de la petite enfance qui seront disponibles pour les citoyens liégeois.

Dans l'immédiat, la Halte garderie de Saint-Léonard sera reprise par la Ville de Liège et proposera 12 lits d'urgence. L'inauguration aura lieu le mardi 21 octobre à 11h à la Brasserie Haecht, 6 rue de la Brasserie (1er étage).

Service de la Petite Enfance
26 (6e étage), rue des Guillemins
4000 Liège
Tel : 04 / 221 85 50

Madame Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Echevin de l'Etat civil, a fait au Collège une communication relative à la réorganisation au sein de cimetières liégeois, sur l'élargissement des horaires d'ouverture des différents services de l'Etat civil et de la Population et sur l'Interface de traduction en langue des signes au sein de ces services.

Réorganisation au sein des cimetières liégeois

Dans le souci d'améliorer le service rendu à la population, le Département des Affaires citoyennes a souhaité procéder à une réorganisation du fonctionnement du personnel des cimetières communaux.

La Ville de Liège possède 22 cimetières sur son territoire. Chaque année, on procède à plus de deux mille inhumations, que ce soit des cercueils ou des urnes, en terre, caveaux ou columbarium. Actuellement, une trentaine de fossoyeurs s'occupent des 22 entités.

Avant cette réorganisation 5 cimetières sur 22 possédaient encore un fossoyeur attiré : Selessin, Sart Moray à Chênée, Grivegnée centre, Angleur et Sainte Walburge.

Plusieurs éléments ont concouru au regroupement de tous les fossoyeurs vers les 4 grands pôles (Robermont, Ste Walburge, Angleur et Jupille) :

- L'entrée en vigueur d'un nouveau règlement de travail relatif aux horaires ce qui entraîne une obligation de pointage pour tout le personnel et une nouvelle organisation de travail avec des prestations en deux équipes (32 heures la première et 40 heures la seconde)
- Une gestion différenciée qui engendre un travail conséquent mêlant jardiniers et fossoyeurs.
- Cela permet à ces derniers de participer, également, à l'entretien des cimetières.
- Il s'agit donc de décloisonner les types de prestations
- Un meilleur encadrement et une gestion plus efficace des équipes sur le terrain avec la mise en place d'une nouvelle ligne hiérarchique. Les ouvriers sont affectés en brigades pour des tâches spécifiques dans les cimetières. Cela entraîne non seulement une utilisation plus rationnelle et plus efficace des moyens mais aussi un traitement équitable pour les 22 sites funéraires.

En parallèle à cette réorganisation, une revalorisation de la fonction est menée. C'est ainsi que certains fossoyeurs ont été confortés dans leur emploi par une nomination.



Elargissement des plages horaire d'ouverture des Mairies de quartier et de la Cité administrative

A partir du 1er octobre prochain et faisant suite au nouveau règlement de travail, les services, à la Cité administrative, seront accessibles au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h vendredi compris.

Le temps de midi est réduit d'1/2h et le vendredi après-midi sera dorénavant accessible. Le fait de réduire d'une demi-heure le temps de fermeture à midi devrait permettre de lisser la file d'attente de l'après-midi.

Les services des naissances et des mariages seront également accessibles sur rendez-vous.

Dans les mairies de quartier, les horaires restent inchangés : de 8h30 à 12h30 et 14h00 16h30

NOUVEAUTÉ : le vendredi après-midi elles sont ouvertes de 14h à 16h.

Ces mesures sont en fait une première phase.

Si le résultat est satisfaisant, une seconde phase pourra être envisagée. Elle consiste à ouvrir de manière continue entre 8h30 et 16h.

Durant cette période nous procéderons à une modification de l'organisation interne du travail. Un roulement sera mis en place au niveau des agents afin de prester des demi-journées aux guichets et des demi-journées en back office. Ce qui permettra une diminution de la charge psycho-sociale.

Par ailleurs, nous créerons un guichet express uniquement destiné au retrait des documents.

Nous allons également améliorer l'accueil des citoyens afin de mieux les orienter vers les services concernés et/ou les diriger vers les mairies de quartier.

Ces différents éléments devraient permettre de réduire considérablement les temps d'attente. C'est un des buts recherchés.

Pour rappel, les mairies de quartier d'Angleur et de Rocourt sont accessibles les samedis matin.

Par ailleurs, afin de rendre mieux encore service à la population, du lundi au vendredi, une ouverture nocturne jusqu'à 18h30 est organisée dans différentes mairies.

Les horaires d'ouverture et les adresses des Mairies sont renseignés sur le site : www.liege.be, rubrique Etat civil – Mairies de quartier.

Nouveaux horaires à partir du 1 octobre 2014 dans les mairies et la cité administrative

La cité administrative sera ouverte du lundi au vendredi inclus de :

- 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16 heures.
- Elle sera fermée le samedi matin.

Les mairies de quartier seront, quant à elles, ouvertes du lundi au vendredi de :

- 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
- Une **ouverture nocturne, jusque 18h30**, en tournante est organisée dans différentes mairies selon l'horaire suivant :
 - Lundi : GUILLEMINS
 - Mardi : ROCOURT
 - Mercredi : BOIS-DE-BREUX
 - Jeudi : ANGLEUR

Par ailleurs, les mairies de quartier de **ROCOURT et ANGLEUR** sont ouvertes le **samedi matin de 9h00 à 12h30**.

Interface de traduction en langue des signes au sein des services «Etat civil et Population»

Comme annoncé en décembre 2013, sur proposition de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Echevin de l'Etat civil, des Mairies de Quartiers, et des Cimetières, et de M. André SCHROYEN, Echevin des Affaires sociales, le Collège a voté l'achat de quatre bornes pour les personnes souffrant d'un handicap de l'ouïe.

Les citoyens souffrant de ce handicap rencontrent, au quotidien, nombre de difficultés lorsqu'il s'agit pour eux de se faire comprendre, en particulier lors des démarches administratives. La seule solution envisageable pour faciliter leurs échanges avec l'administration est le recours à un interprète en langue des signes.

Malheureusement, le nombre d'interprètes qualifiés en la matière est restreint et, par conséquent, les demandes pour bénéficier de ce service de traduction dépassent très régulièrement l'offre.

Le recours aux quelques interprètes disponibles est en outre très contraignant. Il n'est pas aisé d'obtenir un rendez-vous avec eux, dans des délais rapides, durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

De plus, recourir à ce service d'interprète engendre des frais supplémentaire pour le citoyen en situation de handicap, alors que celui-ci est en droit d'accéder de manière égalitaire à tous les services rendus au public.

Un système de traduction simultanée par vidéophone sera mis en place à la Cité administrative, dans la Mairie de quartier des Guillemins, celle d'Angleur et, en accord avec le Chef de corps, à l'hôtel de Police de la rue Natalis.

Cette liaison vidéo permettra de **mettre en réseau le service communal, le traducteur et le citoyen via une liaison Internet**. Un tel procédé de communication par triangulation favorisera incontestablement les échanges et la compréhension de tous les acteurs concernés.

Ce système offre de nombreux avantages :

- Il fonctionne en vidéo directe pour un nombre illimité de communications vidéos. Le traducteur est toujours disponible durant les plages horaires fixées de commun accord avec l'administration, sans nécessité de prise de rendez-vous. La personne en situation de handicap est donc reçue de manière «priviligée» durant ces plages horaires prédéterminées.
- Il pourra servir de lien avec les services de Police et les services d'urgence

Fête du Sacrifice (AID EL KEBIR)

Le Collège communal a entendu une communication de M. le Bourgmestre à propos de la Fête du Sacrifice qui aura lieu cette année le samedi 4 octobre 2014.

La Ville de Liège a, comme chaque année, mis en place une structure permettant aux membres de la Communauté musulmane d'organiser cette fête dans le respect de la législation, tout en leur apportant une aide matérielle et logistique.

Cette aide est assurée en collaboration avec l'intercommunale de l'Abattoir, le service de Police des Affaires économiques ainsi que tous les départements de la Ville concernés.

Celui qui désire abattre un mouton doit amener celui-ci à l'abattoir et un sacrificateur agréé par l'Exécutif des Musulmans procède à l'égorgeage rituel de l'animal. La possibilité existe de procéder soi-même au dépeçage du mouton sur place ou à domicile: coût : 10 €.

Déclaration préalable d'abattage

La personne qui désire faire abattre un mouton ou un bovin doit faire une déclaration préalable auprès de son administration communale. Une permanence sera assurée les jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014 de 9h à 16h. A Liège, Secrétariat de l'Abattoir - Rue de Droixhe 34b - 4020 Liège

Arrivée des moutons à l'Abattoir

Tous les animaux devront être amenés le vendredi 3 octobre entre 13h et 16h. Les moutons qui viendraient plus tard pourront être refusés.

1. Conditions de transport

Les moutons doivent disposer de suffisamment d'espace pour se tenir debout et se coucher naturellement. Il est interdit de les transporter dans le coffre d'une voiture. Il est interdit de leur lier les pattes.

2. Arrivée à l'abattoir

Avant d'entrer dans l'enceinte de l'abattoir, il faut se présenter au secrétariat de l'abattoir : Rue de Droixhe, 34b - 4020 Liège

L'intéressé doit être muni de:

- 1) sa carte d'identité
- 2) de la déclaration préalable d'abattage, s'il n'habite pas à Liège
- 3) pour les liégeois, il sera possible de faire la déclaration sur place
- 4) du numéro de boucle du mouton: 8 chiffres
- 5) d'une somme de 10 €

En fonction du nombre d'abattages prévus, l'intéressé recevra l'heure approximative d'abattage de ses moutons.

3. Stockage dans les étables

Un numéro d'étable sera attribué. L'intéressé pourra alors entrer dans l'enceinte et diriger les moutons vers ladite étable.

Abattage rituel des moutons

Le jour de la fête du sacrifice vers 10h, il sera possible de rencontrer les sacrificateurs dans la salle de réunion du secrétariat de l'abattoir.

1. Procédé

Les moutons seront abattus dans l'ordre de leur arrivée.

Les moutons seront égorgés selon le rituel islamique par des sacrificateurs agréés par l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Le dépeçage se fait sur place ou à son domicile.

2. Reprise de la carcasse

Il faut s'équiper d'un sac de plastique pour reprendre la carcasse de façon hygiénique.

3. Dépeçage à domicile

Lorsqu'on reprend le mouton égorgé, on reçoit deux sacs munis d'un autocollant d'une part pour transporter la carcasse du mouton, d'autre part pour ramener à l'abattoir les déchets, à savoir un sac pour la peau (sans les pattes), l'autre pour les autres déchets. Coût par peau : 5 €.

Les sacs qui n'auront pas l'autocollant seront refusés car cela signifiera que le mouton a été abattu illégalement.

Les heures d'ouverture pour déposer les déchets sont:

- Le samedi 4 octobre de 12h à 20h
- Le dimanche 5 octobre de 9h à 16h

=> attention, cette année il n'y a donc que deux jours de collecte des déchets

Attention, les containers sont repris le dimanche à 16h30. Il n'est plus possible de déposer les déchets après cette heure.

Les étudiants ERASMUS sont aussi concernés par le Carré!



Dans le cadre des partenariats mis en place «Pour un carré qui tourne rond», le Collège a souhaité que les étudiants Erasmus, majoritairement présents dans le Carré le mercredi après-midi, soient informés des règles en vigueur.

Vu la présence nombreuse d'étudiants sud américains et américains, le Comité de pilotage du projet en concertation avec l'asbl HoreCarré et les commerçants de jour a décidé d'éditer la brochure en espagnol et en anglais. Celle-ci est distribuée tant par les cafetiers que par les policiers présents dans le Carré.

Afin d'assurer une bonne communication des comportements souhaités sur l'espace public notamment le mercredi: pas de consommation d'alcool sur la voie publique, un comportement citoyen et respectueux de l'activité commerciale, la présence policière est renforcée durant quelques semaines.

Pour les étudiants des écoles liégeoises, les séances d'information recommencent à partir du mois d'octobre. Elles concerneront principalement les élèves de 5e secondaire. Sur base du courrier qui leur a été adressé fin août, une dizaine d'établissements ont déjà marqué leur intérêt pour la démarche.

Toujours dans cette optique de communication large sur «le Carré qui tourne rond», un représentant de la Ville et d'HoreCarré interviendront mardi soir dans le cadre de la conférence à l'adresse des bleus et des Comités de baptême qui est organisée par l'Agel à HEC Liège.

2e édition du «Festival 100% Jeunes»

Le Collège a entendu une communication de M. Fouad CHAMAS, relative à la 2e édition du «Festival 100% Jeunes» déroulera le samedi 4 octobre 2014 dès 17h dans les grands espaces de la Caserne Fonck, rue Ransonnet, 2 à 4020 Liège.

En collaboration avec le Collectif des Maisons de Jeunes liégeoises et du Service Jeunesse de la Ville de Liège, l'Echevinat de la Jeunesse et de la Santé vous invite à la 2e édition du **Festival 100% Jeunes**, un festival de jeunes talents issus des Maisons de Jeunes et des différents quartiers de Liège.

Ce **Festival 100% Jeunes** est une manière de mettre à l'honneur les Maisons de Jeunes. Il permet de fédérer les différentes actions qu'elles mènent quotidiennement en proposant un moment de visibilité et de promotion pour les cultures jeunes locales ainsi que pour le travail socio-artistique des intervenants des Maisons de Jeunes.

Vous découvrirez donc au cours de cette journée une programmation diversifiée, susceptible de plaire à tout le monde avec de la danse, du théâtre, du breakdance, du hip hop, des groupes musicaux mais aussi des expositions, des vidéos et même un défilé de mode!

L'entrée est gratuite et le programme complet du Festival est disponible sur le site de la Ville >>>

Contact presse : Pierre Reuter : 0476/83 80 74



MJ on Liège

A partir du 3 octobre prochain, et ce tous les premiers vendredis du mois, de 17h à 18h, la radio liégeoise Equinoxe FM (100.1) ouvre son antenne aux Maisons de Jeunes (MJ) de la Ville de Liège.

L'émission s'intitule «MJ on Liège, l'émission 100% jeunes». Elle trouve sa place dans la grille des programmes d'Equinoxe FM, une radio qui a notamment comme préoccupation de donner la parole à un maximum de partenaires entre autres sur des thèmes citoyens.

Avec l'aide de leurs encadrants et grâce aux conseils des professionnels d'Equinoxe FM, les jeunes vont pouvoir ainsi réaliser reportages et interviews pour faire mieux connaître leurs activités et leurs projets.

La Ville de Liège compte 18 Maisons de Jeunes dans les quartiers (11 communales, 7 volontaires). Lieux alternatifs et/ou complémentaires à la famille, à l'école, aux activités extra-scolaires, ces structures d'accueil touchent plus de 2000 jeunes de 12 à 26 ans.

Ces jeunes sont encadrés par des équipes d'animation fortes d'une cinquantaine de personnes, sans compter les intervenants extérieurs. Ils participent régulièrement à un grand nombre d'activités sportives et ludiques, des concerts, des discussions, des débats, des ateliers spécifiques créatifs qui ont pour but de favoriser l'échange, la responsabilité et l'apprentissage de valeurs humaines.

Toute une série de projets sont également menés en synergie avec les autres associations et asbl de quartier, les écoles, les maisons intergénérationnelles.

Rendez-vous donc le vendredi 3 octobre, à 17h, pour la première émission. Elle sera consacrée à la présentation du «Festival 100% Jeunes» qui se déroule le lendemain à la Caserne Fonck.

Contact presse : Pierre Reuter : 0476/83 80 74
